

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: Monsieur Bruno FALLER et Mademoiselle Mylène FALLER

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** S.A.R.L « BM FALLER EMMEBUCKEL »
- M. Bruno FALLER - 343 parts - Gérant minoritaire
- Melle Mylène FALLER - 357 parts - Cogérante

Murs : S.C.I « SCI BRUMYL 2F »
- M. Bruno FALLER - 1.715 parts
- Melle Mylène FALLER - 1.715 parts - Gérante

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE: M. Bruno FALLER, titulaire d'un CAP « Cuisinier », dispose d'une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'hôtellerie – restauration. Sa sœur Mylène, qui occupe le poste de « Responsable de Salle » est quant à elle titulaire d'un BTS « Hôtellerie »

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

Situé au cœur de la route des Vins, l'hôtel-restaurant offre 12 chambres chaleureuses classées 2 étoiles, un bar et une salle de restaurant pouvant accueillir 50 couverts. Il emploie 5 personnes dont 4 à temps plein et son taux d'occupation avoisine les 55%. L'établissement est référencé dans différents guides tel le Gault et Millau et le Petit Futé.

Suite aux réformes de classement hôtelier, l'hôtel a engagé les démarches nécessaires pour obtenir le classement nouvelles normes.

	2011	2010	2009
Chiffre d'Affaires net	341 350€	319 075€	322 152€
Résultat net	7 539 €	16 359€	29 196€

PROJET

DESCRIPTION :

Après avoir repris l'affaire familiale en 1997, Bruno et Mylène FALLER entreprennent en 2006 la rénovation complète des chambres.

Pour répondre à une demande grandissante et pour être en phase avec les attentes des clientèles et la réglementation en vigueur sur les ERP, il a été décidé d'effectuer les travaux suivants :

✓ **Création de 2 chambres supplémentaires, dont une accessible aux PMR**

Un effort particulier sera consacré à l'ambiance cosy de ces nouvelles chambres, toutes équipées d'un système de gestion domotique. Les salles de bains quant à elles seront équipées de douche à l'italienne.

Ces chambres seront parfaitement isolées phoniquement et thermiquement, chauffées et climatisées au travers d'une climatisation réversible.

✓ **Travaux de mise aux normes sécurité incendie type :**

- Mise en place de détecteurs
- Cloisonnement de la cage d'escalier avec portes coupe-feu

OBJECTIFS :

- Pérenniser l'entreprise en proposant aux clients des nouvelles chambres ;
- Augmenter sa capacité d'accueil et ainsi son chiffre d'affaires ;
- Fidéliser la clientèle par un nouveau produit.

EMPLOIS CRÉÉS : Le projet n'aura aucune incidence en terme de création d'emploi.

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'INTENTION : 8 février 2008

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : Avril 2008 à juin 2013

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 200.113,08 €

Montant H.T. éligible : 187.393,54 €

INVESTISSEMENTS ELIGIBLES :

- Création de 2 chambres, dont une accessible aux PMR
- Travaux de mise aux normes incendie et accessibilité
- Honoraires d'architecte et bureau d'études

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / MAITRE D'OUVRAGE : S.A.R.L « la Cour du Tonnelier »

Emprunt de la SCI	110.000 €	<i>Crédit Mutuel sur 118 mois capé à 4,54%</i>
Apport personnel	43.265,08 €	
Région Alsace	23.424 €	
Département 67	23.424 €	

MAITRE D'OUVRAGE – Création des 2 chambres:

S.C.I « SCI BRUMYL 2F »
2 Route du Vin
67140 ITTERSWILLER
SIRET : 43400801700015
Gérante : Melle Mylène FALLER

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.R.L « BM FALLER EMMEBUCKEL »
2 Route du Vin
67140 ITTERSWILLER
SIRET : 412 048 100
Gérant : Monsieur Bruno FALLER

MAITRE D'OUVRAGE – Travaux d'entretien courant et mise aux normes:

S.A.R.L « BM FALLER EMMEBUCKEL »
2 Route du Vin
67140 ITTERSWILLER
SIRET : 412 048 100
Gérant : Monsieur Bruno FALLER

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.R.L « BM FALLER EMMEBUCKEL »
2 Route du Vin
67140 ITTERSWILLER
SIRET : 412 048 100
Gérant : Monsieur Bruno FALLER

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIE

S'agissant d'un projet situé dans une commune de moins de 15.000 habitants dont les travaux éligibles sont < à 700.000 €, il est proposé d'attribuer à la S.A.R.L « **BM FALLER EMMEBUCKEL** » une subvention estimée à **46.848 €** (selon critères et dans le cadre du Régime de Minimis) correspondant à **25 % du montant H.T éligible estimé à 187. 393,54 €**, répartis à parité entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation estimée à **23.424 € (12.5 %) pour chaque collectivité** (ancien dispositif).

L'aide financière est conditionnée à la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT du Bas-Rhin, en partenariat avec la CCISBR, à savoir :

- Suivre un cycle de formation sur les techniques de chambre
- Présentation de l'arrêté préfectoral en catégorie 2* minimum (nouvelles normes).

OBSERVATIONS

Montée en gamme :

Une demande de classement catégorie supérieure, à savoir 3 étoiles nouvelles normes est en cours.

Pour mémoire, cet établissement a déjà bénéficié du soutien financier du :

- Conseil Général du Bas-Rhin en 2007 dans le cadre de la modernisation fondamentale des 12 chambres de la réception et la pour un montant de 26.332 €. (Bureau ADT du 24/09/2007)

AVIS DU BUREAU ADT DU 27 SEPTEMBRE 2012 : FAVORABLE